

# Résolution 2 : égalité femmes-hommes

## Préambule

La résolution égalité femmes-hommes de la CGTR Éduc'action s'inscrit dans le cadre du syndicalisme de transformation sociale et de la lutte contre toute forme de domination donc de discrimination.

Les syndiqué-es CGTR adhèrent à un féminisme de lutte qui combat l'oppression et toute forme de discrimination : de classe, de genre, de sexe, de religion, d'orientation sexuelle, à caractère raciste, liée au handicap...

La résolution égalité femmes-hommes fait le constat de l'oppression que la société capitaliste et patriarcale impose aux femmes. Elle prend en compte les injustices qui leur sont faites dans de nombreux domaines dont les plus criantes sont les inégalités salariales, la sous-représentation politique, les violences allant du sexisme ordinaire aux agressions physiques et morales.

## 1. Construire l'égalité femmes-hommes dans la société

Malgré une égalité femmes-hommes proclamée et réaffirmée par une accumulation de lois, de plans et de dispositions de toutes sortes, l'égalité réelle tarde à venir ; les inégalités persistent et les discriminations sont innombrables.

Les offensives des forces conservatrices rétrogrades, qu'elles soient religieuses, économiques, ou politiques, peuvent rapidement déboucher sur des retours en arrière et des reculs graves des droits des femmes, encore plus en période de crise ; rien n'est donc acquis de façon définitive et irréversible.

La CGT a renouvelé son engagement dans la lutte pour l'égalité femmes-hommes en adoptant la Charte Égalité depuis 2007 ; la CGTR et la CGTR Éduc'action s'inscrivent totalement dans cette démarche.

La CGTR Éduc'action doit faire une lecture féministe de nos métiers, de nos conditions de travail, de nos repères revendicatifs, de nos pratiques professionnelles et de nos batailles syndicales.

La CGTR Éduc'action milite pour que le 8 mars soit une journée d'action et de grève dans l'unité avec les organisations syndicales et les associations féministes.

La CGTR Éduc'action reprend les principales revendications féministes :

- l'égalité salariale et professionnelle,
- l'alignement par le haut des pensions et des retraites jusqu'à l'égalité réelle,
- le combat contre la précarité, précarité qui touche surtout les femmes,
- la revalorisation des métiers dits féminins et/ou féminisés, pour une mixité renforcée de tous les métiers dans tous les secteurs professionnels,
- l'accès des femmes aux postes de responsabilités dans toutes les professions, notamment dans les métiers et secteurs où elles sont majoritaires,
- la lutte contre le sexisme ordinaire, le harcèlement moral et toutes les formes de violences sexuelles, au travail et dans la vie, leur condamnation et l'exigence de réparations,
- la consolidation et la préservation de l'accès aux droits chèrement acquis, à la contraception et à l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse) notamment au travers de la gratuité et l'accès à l'information,
- le maintien et la consolidation des services publics : petite enfance, santé, éducation, dépendance... Car dans la société actuelle, ce sont majoritairement les femmes qui pallient les carences de ces services publics,
- la construction d'une solidarité syndicale européenne et internationale pour la défense des droits des femmes partout dans le monde, pour l'émancipation de toutes et tous.

## 2. Le rôle de l'éducation pour lutter contre les stéréotypes

Regarder une cour d'école suffit pour constater le poids encore prépondérant des rôles traditionnels assignés aux filles et aux garçons que ce soit par exemple au niveau des jeux, de l'occupation de l'espace ou des tenues vestimentaires.

La reproduction des stéréotypes de genre, qui continuent de creuser les inégalités entre les filles et les garçons, est d'ailleurs toujours nourrie par les manuels scolaires : sous-représentation des femmes, cantonnement à la sphère privée et aux tâches domestiques, spectre réduit de leurs activités professionnelles...

Les jouets vendus dans le commerce, les jeux, trop de livres pour enfants, sont vecteurs de ces stéréotypes.

Les femmes sont "*invisibilisées*" par l'usage de la langue elle-même, puisque le genre grammatical masculin, considéré comme universel, gomme leur existence.

La conception stéréotypée des rôles, encore trop souvent intégrée par les personnels de la communauté éducative, se perpétue souvent de manière inconsciente (valorisation de l'indépendance des garçons, filles perçues comme étant plus coopératives et méticuleuses...).

L'École doit permettre d'identifier les discriminations et les stéréotypes sexistes et de genre pour les combattre, tant au niveau des personnels que des élèves.

L'institution scolaire doit être intransigeante avec le harcèlement sexiste, les violences sexistes et doit systématiquement soutenir les victimes.

Déconstruire les schémas sexués porteurs des inégalités de genre est fondamental dans le projet d'École démocratique et émancipatrice que nous portons.

## 3. Se former, réfléchir ensemble et co-construire des pratiques communes est nécessaire pour instaurer l'égalité femmes-hommes

Les personnels doivent bénéficier de modules spécifiques de formation initiale et continue dédiés à la lutte contre les discriminations dont celles liées à l'égalité femmes-hommes.

Formations sur les relations entre salarié-es, l'identification et la dénonciation des pratiques et des discours sexistes, et la mise en place de pédagogies féministes qui construisent l'égalité femmes-hommes dans la classe et dans les relations entre élèves.

Dans notre projet pour l'École nous revendiquons des séances de concertation comprises dans le temps de travail. Ces séances doivent pouvoir être consacrées à la recherche de pratiques pédagogiques innovantes pour lutter contre les modes de domination reproduits par l'école. Notamment elles doivent permettre de favoriser l'égalité entre les élèves quel que soit leur sexe ou leur genre.

Les équipes éducatives, incluant les psychologues de l'Éducation Nationale devront veiller à favoriser une culture de l'orientation et des parcours dénués de préjugés sexistes.

Les ségrégations genrées dans les filières amènent à créer des groupes classes non mixtes voire des lycées non mixtes, ce qui est contraire au projet de société que nous portons.

Dans la voie professionnelle, la ségrégation sexiste est accentuée selon les filières et selon le statut de la formation. Si la majorité des formations industrielles, qui concentrent massivement des garçons, conduisent à l'emploi, certaines spécialités dans les services (gestion, administration, vente, services à la personne...) présentent à la fois des effectifs massifs et les plus mauvais taux d'insertion sur le marché du travail (environ 30 % de chômage, trois ans après le diplôme). Ces spécialités accueillent, en outre, un public spécifique, où sont très significativement sur-représentées, par rapport aux autres spécialités de l'enseignement professionnel, les filles.

**4. Pour la voie générale et technologique, on retrouve cette orientation sexuée vers les métiers dits "masculins" ou "féminins" : la part des filles en 1<sup>ère</sup> L, est de 79 %, 45 % en 1<sup>ère</sup> S, 92 % en ST2S (Source MEN).**

Prévenir et combattre les stéréotypes, les inégalités, les discriminations liées à l'orientation sexuelle et les violences passent aussi par l'exigence d'une véritable éducation à la sexualité.

La circulaire sur l'éducation à la sexualité doit être réécrite en y intégrant le concept de vie affective et l'ensemble des orientations sexuelles, et l'application stricte de la loi imposant trois séances d'éducation à la sexualité par an de la maternelle au lycée.

Pour cela, il faut exiger que toutes les académies proposent à tous les personnels des formations "éducation à la sexualité" dans la formation initiale et continue. De plus, il faut permettre d'intégrer les séances d'éducation à la sexualité dans le service des personnels qui se sont portés volontaires et qui ont été formés.

Notamment les concepts de sexe biologique, identité de genre et orientation sexuelle doivent être clairement caractérisés avec les élèves pour éviter des confusions dans les raisonnements.

Les questions relatives à la sexualité, la contraception, l'IVG, les notions de respect et de consentement doivent être enseignées, parce que le corps humain n'est pas un objet.

Il s'agit d'un vrai projet d'école ou d'établissement à faire prendre en compte par les écoles, collèges et lycées, comme l'indique la circulaire EN du 17 février 2003.

Cela nécessite des interventions sur un long terme, que nous pouvons mener en commun avec les associations féministes, avec le Planning Familial, ou avec les associations LGBTI (Lesbien Gay Bisexuel Transgenre Intersexe).

Les modes de domination doivent être explicités et condamnés chaque fois qu'ils sont identifiés.

Les questions des violences faites aux femmes, du sexisme ordinaire aux agressions sexuelles et au viol (crime dont sont victimes 75 000 femmes par an en France), doivent être dénoncées sans concession. La culture du viol (discours, propos, représentations...) qui banalise et minimise ce crime doit être également dénoncée avec force sans concession.

La CGTR Educ'action doit également se saisir des dates spécifiques aux droits des femmes, comme le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, le 25 novembre, journée internationale de lutte contre toutes les violences faites aux femmes, mais aussi la journée contre le harcèlement (début novembre), les journées pour le droit à la contraception et l'avortement (26 et 28 septembre) ainsi que la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai.

La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif, signée peut être un levier ; elle doit être appliquée.

La CGTR Educ'action a décidé de féminiser systématiquement les textes qu'elle produit.

La règle "*Le masculin l'emporte sur le féminin*" doit être abandonnée. Les accords pourraient se faire de façon mixte ou aléatoire : c'est la pratique qui fera évoluer la règle comme cela est souvent le cas en grammaire.